



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : /

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET
Mme Sophie CAMPISCIANO donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE
Mme Marie-France LAUNET donne pouvoir à M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BLOT

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Pouvoir : 3

2023-03-14/05

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAINT-AUBINOISES ET LOCALES NON
SAINT-AUBINOISES POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Zaïme ALI BELHADJ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2023 délibéré et approuvé ce jour, et notamment l'article 65748 provisionné pour 100 000 €,

VU les dossiers de demandes de subvention présentés par les associations de Saint-Aubin et les conventions existantes avec elles,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 6 mars 2023,

VU le Bureau municipal en date du 7 mars 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230320-2023-03-14-05-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

DÉCIDE d'attribuer les subventions selon le tableau ci-après,

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS DES SUBVENTIONS 2023
ASSOCIATION DES HABITANTS DE SAINT-AUBIN (AHSA)	22 916 €
COMITE DES FETES DE SAINT-AUBIN	7 000 €
FORTISSIMO	11 445 €
POTAGERS DE LA COMMANDERIE	530 €
QUN WU	493 €
SAINT AUBIN SENIORS (SAS)	14 594 €
TENNIS CLUB DE SAINT-AUBIN (TCSA)	11 900 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)	380 €
TOTAL ASSOCIATIONS DE SAINT-AUBIN	69 258 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLIERS LE BACLE (ASVLB)	8 599 €
LES AMIS DE LA FERME DE VILLIERS LE BACLE	1 500 €
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES NON SAINT AUBINOISE	10 099 €
TOTAL SUBVENTIONS	79 357 €

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 14 mars 2023

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230320-2023-03-14-05-DE
Date de réception préfecture : 20/03/2023